



PDALHPD- Proposition d'attribution d'une subvention à l'association AVA habitat et nomadisme pour le cofinancement d'une mission d'intervenant technique pour le site de la rue de la Forêt à MERTZWILLER et d'approbation des termes du projet de convention financière

Rapport n° CP/2017/421

Service gestionnaire :

L5 - Habitat et logement

Résumé :

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention départementale à l'association AVA habitat et nomadisme pour le cofinancement d'une mission d'un intervenant technique pour le site de la rue de la Forêt à Mertzwiller, en assistance à maîtrise d'ouvrage du bailleur HSA DOMIAL.

Cette intervention s'inscrit dans le cadre de la Maitrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) départementale et du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD).

La Commune de Mertzwiller rassemble une importante population de nomades sédentarisés répartie sur trois sites.

L'un des sites a fait l'objet d'un programme spécifique de Prêts Locatifs Très Sociaux (PLATS) pour permettre le relogement des ménages au début des années 1990.

Ce programme, mis en œuvre par DOMIAL HSA, est situé au bout de la rue de la Forêt à Mertzwiller et se compose de 15 pavillons. Un 16^{ème} a été vandalisé puis rasé par le bailleur. Le site est occupé par 80 personnes environ.

Les ménages logés sur ce site font face à des difficultés d'intégration : s'agissant de familles d'origine nomade, celles-ci ont du mal à s'adapter à un habitat sédentaire. Par ailleurs, le site jouit d'une mauvaise image, même au-delà de la Commune de Mertzwiller.

Aussi, les interventions sur le site exigent d'avoir une expérience de la médiation et une bonne connaissance des particularités de ces familles.

1. Le contexte de l'action

Dans le cadre de l'action de médiation sociale relevant du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALHP) 2015-2020, l'association AVA Habitat et Nomadisme et l'UTAMS de Haguenau accompagnent les familles installées sur le site dans la résolution de leurs difficultés quotidiennes et notamment celles liées au logement.

Les impayés de loyers et de charges sont récurrents et les travaux à la charge des locataires sont rarement effectués. L'absence de travaux et d'entretien de la part des locataires a des conséquences directes sur le bâti.

Pour cette raison, en partenariat avec l'UTAMS, le bailleur et l'association AVA Habitat et Nomadisme, il a été décidé de mettre en place une mission d'intervenant technique sur le site. La mission, confiée à AVA Habitat et Nomadisme, a ainsi débuté en novembre 2012.

2. Rôle et mission de l'intervenant technique

L'intervenant technique mandaté par AVA Habitat et Nomadisme est présent sur le site, au minimum une demi-journée par semaine. Il a un rôle technique et de conseil, notamment il rappelle les devoirs aux locataires.

Il a également un rôle pédagogique sur les aspects liés à l'entretien des logements et est amené à effectuer les petits travaux en présence des locataires. Il montre et tente de transférer son savoir-faire aux locataires afin qu'ils puissent intervenir eux-mêmes.

L'intervenant technique ne se substitue ni aux familles, ni au bailleur, ni aux entreprises. Son rôle est d'apporter des savoir-faire concernant les réparations locatives dans le champ plus large de l'apprentissage du statut de locataire.

Il assure l'interface avec le bailleur et réalise les achats de matériel en lien avec le bailleur et les locataires.

3. Partenariat existant

L'action a été mise en place dans le cadre d'un large partenariat. Des rencontres trimestrielles sont prévues avec l'UTAMS, l'UDAF, l'Etat et HSA DOMIAL. Un rapport hebdomadaire des interventions est envoyé aux partenaires.

4. Proposition de reconduction de la mission

La mission correspond à 0,15 E.T.P (emploi à temps plein) par an. Elle est réalisée par le chef de chantier et intervenant technique de l'association AVA habitat et Nomadisme, salarié à plein temps par l'association.

Au regard de l'importance de cette intervention technique pour éviter les dégradations et permettre un maintien des familles dans les lieux, il est proposé à la Commission Permanente de décider de reconduire son soutien à cette mission, d'attribuer à l'association AVA Habitat et Nomadisme une subvention de 7 000 € pour l'année 2017 et d'approuver les termes du projet de convention financière joint à la délibération.

La Commission territoriale Nord a émis un avis favorable à cette proposition le 31 août 2017.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
24284	65-6574-72	187 200,00 €	93 423,67 €	7 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président:

- décide d'attribuer une subvention d'un montant total de 7 000 € à l'association AVA habitat et nomadisme, pour la reconduction sur l'année 2017 d'une mission d'intervenant technique dans le lotissement de la rue de la Forêt à Mertzwiller ;

- approuve les termes du projet de convention financière annexé à la présente délibération ;

- autorise son président à la signer.

Strasbourg, le 25/09/17

Le Président,



Frédéric BIERRY